

# VOIX DU MONDE RURAL

2017/01 No.125

## LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LES SEMENCES



# VOIX DU MONDE RURAL No. 125

**Editeur:**

GEORGE DIXON  
FERNANDEZ

**Secrétariat:**

FIMARC aisbl  
rue Jaumain 15  
5330 ASSESSE  
BELGIQUE  
Tél/Fax: +32-83-656236  
www.fimarc.org  
fimarc@skynet.be

**Compte bancaire:**

ING 310-0756026-94  
IBAN  
BE87 3100 7560 2694  
BIC/SWIFT  
BBRUBEBB

**Mise en page:**

FIMARC aisbl

**Photos & Dessins:**

FIMARC aisbl  
(sauf mention spéciale)

**Abonnement:**

15,00 €/an

**Parution:**

33e année

**Impression:**

FIMARC aisbl

## Sommaire

Editorial	3
La souveraineté alimentaire et les semences	5
FIMARC Nouvelles	11

Périodique publié en quatre langues par la FIMARC, qui donne un écho de la vie du monde rural et de l'action des Mouvements membres ou non de la Fédération

© FIMARC



Chers lecteurs,

*Meilleures salutations depuis le secrétariat international!*

Ce dossier du VMR porte sur la souveraineté alimentaire et les semences. Permettez-moi de vous présenter certains aspects de la souveraineté alimentaire que nous défendons prioritairement. La FIMARC travaille depuis l'origine de ce concept de souveraineté alimentaire. Elle a participé à la rencontre initiée par la VIA CAMPESINA dans les années 90 quand ce thème a été mis en lumière. Le concept de « Souveraineté alimentaire » a été mis en débat par le Via Campesina au cours du Sommet Mondial de l'Alimentation de 1996. En 2001, des délégués des paysans, pêcheurs, peuples autochtones, de la société civile et des organisations académiques se sont réunis à la Havane pour le Forum mondial sur la souveraineté alimentaire afin d'élaborer les différents éléments de ce nouveau concept. Ensuite, le Forum International sur la souveraineté alimentaire de 2007 au Mali a été une étape déterminante pour la souveraineté alimentaire, forum qui a réuni plus de 500 personnes de 80 pays pour définir des stratégies et des actions pour renforcer ce mouvement mondial pour la souveraineté alimentaire.

Le Forum de Nyeleni a défini la souveraineté alimentaire comme étant le droit des peuples à une nourriture saine et culturellement appropriée, produite par des méthodes écologiquement saines et durables et comme étant le droit des peuples de définir leur propre alimentation et systèmes de production agricole. « Il met ceux qui produisent, distribuent et consomment des aliments au cœur des politiques et des systèmes alimentaires



---

plutôt que les exigences des marchés et des entreprises. La souveraineté alimentaire accorde la priorité aux économies et aux marchés locaux et nationaux ainsi qu'aux paysans et à ceux qui pratiquent une agriculture paysanne familiale, la pêche artisanale et la production alimentaire, ainsi qu'à une distribution et une consommation basées sur le respect de l'environnement et sur la soutenabilité sociale et économique.

La souveraineté alimentaire implique de nouvelles relations sociales libres de l'oppression et de l'inégalité entre les hommes et les femmes, les peuples, les groupes raciaux, les classes sociales et les générations. La souveraineté alimentaire fait sens tant pour les personnes qui vivent en milieu rural que pour ceux qui habitent le monde urbain, tant pour les pays pauvres que pour les pays riches. C'est un espace de résistance au néolibéralisme, au capitalisme de libre marché, au commerce et à l'investissement destructeur, en tant qu'espace à construire pour des systèmes alimentaires et économiques justes et envisageant un avenir durable.

Quand on parle du droit aux semences pour les paysans, on parle de la base de l'agriculture, de leurs moyens de productions et de subsistance. Les droits des paysans aux semences est celui du noyau même de la vie, la source de nos aliments, qui, lorsque qu'ils sont contaminés ont un effet néfaste sur notre santé et sur la santé de notre planète.

Le droit des paysans à sauver, réutiliser, échanger ou vendre des semences provenant de leurs propres récoltes sont restreints à des degrés divers par les brevets et droits d'obteneurs de plantes. Les variétés de semences OGM sont protégées par brevets et cela entraînera un changement majeur dans les relations entre les paysans et leurs cultures. De nouvelles plantes et cultures sont développées, non pas pour résoudre les problèmes de la faim et des privations, mais surtout pour augmenter les plus-values des actionnaires des sociétés qui ont investi massivement dans les efforts de « recherche et développement » dans le secteur de la biotechnologie. Les conservations de semences, leur production, pratiques répandues chez les paysans des pays en développement sera considérée comme « une chose du passé », et les contrats liés aux réglementations sur les brevets empêcheront ces pratiques.

Les variétés traditionnelles de légumes et de céréales sont un patrimoine vital : elles sont essentielles pour notre sécurité alimentaire, à l'heure actuelle et pour le futur.

Mais, là où des centaines de variétés étaient autrefois cultivées, maintenant on n'en retrouve que seulement deux ou trois, parfois même leur culture peut avoir été abandonnée. Et en ce un moment où le climat mondial évolue de façon imprévisible, personne ne sait quel genre de cultures sera peut-être nécessaire à l'avenir ; le maigre nombre de variétés commerciales disponibles pourrait s'avérer bien insuffisant dans de nouvelles conditions. C'est donc notre devoir de défendre les droits de semences aux paysans. Sauvons nos semences pour l'avenir !

Profitez de votre lecture

George Dixon Fernandez  
Secrétaire général



---

# LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET LES SEMENCES



*Au moment où l'Union Européenne vient de signer un contrat avec Monsanto, permettant de prolonger l'usage du Glyphosate en agriculture, sans condition et pour une période de 5 ans, il n'est sans doute pas inutile de rappeler ce qu'est la souveraineté alimentaire, l'importance de la disponibilité des semences pour les paysans, les enjeux d'une alimentation saine et accessible pour tous ainsi que la nécessaire protection de notre environnement.*

## **La souveraineté alimentaire**

La Souveraineté alimentaire découle du droit des peuples à définir leurs propres politiques agricoles et alimentaires sans « dumping » vers les autres pays<sup>[1]</sup>. Elle encourage, au niveau local, le maintien d'une agriculture de proximité destinée en priorité à alimenter les marchés locaux, régionaux et nationaux. Elle privilégie des techniques agricoles promouvant l'autonomie des paysans et un plus grand respect de l'environnement. La défense de la souveraineté alimentaire s'articule avec l'exigence de politiques agricoles et de politiques de gestion des ressources favorisant d'autres modèles de production et de consommation, afin de promouvoir un développement juste, humain et durable. La souveraineté alimentaire fait appel à d'autres notions telles que la sécurité alimentaire et le droit à l'alimentation<sup>[2]</sup>. La sécurité alimentaire stipule le droit de chaque être humain d'accéder à une nourriture suffisante, nutritive et adaptée à ses exigences sanitaires, culturelles, sans se trouver en situation de dépendance.



---

## Les 8 piliers de la souveraineté alimentaire

- Le droit de produire des aliments sains, écologiques et de proximité
- Le droit d'accès à la terre
- Droit d'accès aux semences et aux ressources naturelles
- Droit des paysans et des paysannes
- Droit à une protection à la frontière/ fin des subventions à l'exportation
- Droit d'accès à des marchés locaux, transparents, solidaires et rémunérateurs
- Le droit de choisir qui produit quoi, où, comment et pour qui
- Droit d'accès à des aliments sains et culturellement

Un des leviers pour parvenir à la souveraineté alimentaire est de garantir l'accès aux ressources (terre, semences, eau, financements) pour les producteurs familiaux. La terre est l'un des biens les plus inégalement répartis de la planète. Elle doit faire l'objet d'un nouveau partage. Les semences sont le premier maillon alimentaire. Or leur droit d'utilisation libre par les paysans est menacé. Les règles en vigueur doivent être changées à leur avantage. L'eau est la condition indispensable à la vie et au développement des populations rurales. L'accès à l'eau potable doit être possible pour tous et la ressource est à préserver en vue de son utilisation par les générations futures. Les ressources halieutiques, c'est-à-dire celles issues du produit de la pêche, nourrissent 200 millions de personnes dans le monde. Les petits pêcheurs doivent bénéficier d'un accès privilégié à ces richesses maritimes qui font aujourd'hui l'objet d'une rude concurrence. Les finances, clé de l'initiative économique, sont d'un accès difficile pour les plus pauvres. Des voies nouvelles pour des prix et des financements adaptés aux petits producteurs doivent être explorées



### Pour le Sud ou pour le Nord ?

Si au départ la notion de Souveraineté alimentaire s'est développée pour protéger les producteurs du Sud, elle peut tout autant valoir et de la même façon pour tous les paysans de par le monde qui défendent l'agriculture paysanne familiale. Mais il y a encore des malentendus à lever dans le débat sur la souveraineté alimentaire, car il ne s'agit ni d'autarcie, ni de recette toute faite, ni de concept nationaliste, ni d'opposition par principe au commerce. Ce qui est en jeu, c'est la possibilité de réguler le commerce, afin que l'agriculture paysanne qui nourrit la planète puisse continuer à jouer son rôle, et que les femmes et les hommes qui la pratiquent en vivent dignement.



L'Agenda 2030 et ses 17 objectifs du développement durable (ODD) offrent une nouvelle perspective pour la coopération au développement dans la réalisation de la souveraineté alimentaire car ce vaste plan d'action prône des interventions aussi bien au Nord qu'au Sud, de façon cohérente et concertée. L'avenir de la souveraineté alimentaire en Afrique passe par la préservation de l'agriculture familiale paysanne, qui est flexible et a la capacité d'utiliser des ressources de façon durable. Si nous préservons l'agriculture paysanne, qui a un lien avec le sol et qui est adaptée aux spécificités locales, aussi bien en Europe que dans le monde entier, nous serons à même de surmonter toutes les crises.

### **Quels liens entre souveraineté alimentaires, semences et biodiversité ?**

Assurer une alimentation de qualité pour tous, dans la perspective d'une augmentation de 30% de la population d'ici 205, demandera un progrès agronomique et génétique constant dans l'utilisation et le renouvellement des ressources naturelles.

Il faudra aussi prendre en compte les phénomènes de changement climatique, qui risquent d'affecter certaines régions du monde plus que d'autres en rendant difficiles les conditions de cultures de produits alimentaires. Dans ce contexte la sauvegarde des semences dans les mains des



paysans, le droit pour eux de les sélectionner et de les reproduire est un enjeu majeur pour le futur. Au fil des siècles, les paysans et peut être encore plus les paysannes ont développé des savoir-faire permettant de sélectionner mais aussi de croiser les espèces pour s'adapter au mieux aux besoins des populations grandissantes. Aujourd'hui, plane la menace réelle des OGM. Or nous le savons, ces OGM sont grands consommateurs d'intrants, rendant la terre à court terme stérile et grand pollueur des nappes phréatiques. Une autre menace qui pèse sur les paysans est celle de la brevetabilité du vivant.

### **La propriété intellectuelle et le droit des paysans à ressemer leurs semences**

Les droits de propriété industrielle ont un impact très important sur le monde paysan. Effectivement, une variété protégée ne peut pas être librement cultivée puisque la reproduction à la ferme des semences (des variétés protégées) d'une année sur l'autre est considérée comme étant une contrefaçon.



Au sein de l'Union européenne, la réglementation qui date de 1994 impose à l'agriculteur de payer une "rémunération équitable" à l'obteneur pour pouvoir ressemer ses semences issues de variétés protégées. Les petits agriculteurs produisant moins de 92 tonnes ne sont pas soumis à l'obligation de rémunération. Pour les autres espèces protégées par un DPI, la semence de ferme est interdite.

## La position des multinationales

En multipliant les demandes de brevets sur les plantes et les animaux, les multinationales agroalimentaires comme Syngenta ou Monsanto tentent de faire prévaloir leurs intérêts économiques partout dans le monde. Elles mettent ainsi en danger les droits humains, en particulier le droit à l'alimentation et le droit à la santé. Si en France et en Europe, le secteur est porté par de nombreuses PME et coopératives, au niveau mondial, dix entreprises se partagent 60% du marché. Parmi elles, Limagrain, Syngenta Seeds, Bayer CropScience, BASF Plant Science, Monsanto... Or, cette concentration d'acteurs, ajoutée aux questions de propriété intellectuelle, pourrait nuire au maintien d'une agriculture diversifiée.

## Biodiversité et accords internationaux

Portés par une légitime préoccupation sur le sort de la biodiversité contenue dans les écosystèmes naturels, les accords internationaux de Rio de 1992 ont été très influencés par la prise de brevets sur les espèces et toutes leurs composantes, jusqu'au niveau du gène.

Pourtant, afin que des compagnies ayant pris des brevets sur des gènes d'espèces utilisées ou appartenant à des

populations ne les spolient pas de tous leurs droits, les traités de Nagoya pour les espèces non domestiques et le Traité international sur les ressources phylogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, pour les plantes cultivées, encadrent la gestion de la biodiversité et le « partage des bénéfices ». Il s'agit des avantages que quiconque tirerait de l'usage de ressources génétiques et qu'il devrait donc partager avec ceux qui en étaient les dépositaires traditionnels.

Mais ces traités ne condamnent ni n'interdisent le brevetage du vivant. Si la reconnaissance de cette part de travail non reconnue auparavant dans la valeur des ressources génétiques est certes une avancée, d'aucuns, de plus en plus nombreux défendent l'idée que c'est le brevet qu'il faut interdire.





En réalité, les compagnies de biotechnologie déposent des brevets pour deux raisons principales : d'une part, le portefeuille de brevets augmente la valeur purement spéculative de leurs actions ; d'autre part, en vue de la conquête d'un marché sur un caractère particulier (teneur en certains nutriments, rendement...), la détention d'un brevet associé à ce caractère décourage les concurrent d'y investir pour échapper aux droits qu'ils devraient à la compagnie détentrice. C'est ainsi un instrument de domination sur le génome, qui apparaît bien comme un champ de bataille entre les empires de la semence que sont les trois grandes compagnies en cours de constitution (Pioneer-Dow Chemicals, Chem China-Syngenta et Bayer- Monsanto). Par ailleurs, contrairement au droit des variétés, le COV, le brevet oblige celui qui crée la variété qui contient des éléments brevetés (des gènes, par exemple) à rendre des comptes à celui qui a le brevet. En outre, il interdit totalement aux agriculteurs la production de leurs propres semences alors que c'est autorisé pour les variétés.

### **Une autre génétique au service de tous.**

Pourquoi accepter ces multiples atteintes aux droits fondamentaux : droit à la souveraineté alimentaire des États, droit d'accès aux ressources génétiques du monde entier, droits des laboratoires publics et privés d'accéder librement aux connaissances sur les gènes ?

Pourquoi privatiser et restreindre l'accès à l'ensemble des ressources génétiques ?

Pourquoi céder à un système qui piétine celui du COV<sup>[3]</sup> mis en place il y a soixante-treize ans et qui a permis de tels progrès ?

### **Coup de gueule d'un paysan**

Pour moi le vivant, sauf s'il est créé de toute pièces par l'homme ne devrait jamais être breveté. Les agriculteurs doivent avoir le droit de réutiliser leur semence GRATUITEMENT. De quel droit devraient-ils payer un semencier pour ça ! C'est leur terre, leur travail, leur sueur qui aura donné cette nouvelle génération de graines. Le semencier n'a plus rien à voir là-dedans. C'est au mieux du vol, au pire de l'exploitation pure et simple. Et si les semences de base sont meilleures eh bien les agriculteurs en achèteront d'eux même, librement. Pourquoi les obliger à payer ! C'est au semencier de faire preuve de créativité, d'intelligence et de savoir-faire pour montrer que leurs semences seront





mieux que la troisième génération de graine d'un agriculteur. Pour ainsi dire des graines «plus pures». Avec ces compilations de brevets on est en train de transformer l'agriculture en finance et ce qui comptera c'est la rente que tirera le semencier de ses agriculteurs contraint d'acheter les graines chaque année. L'agriculteur comme nouveau placement financier. L'agriculteur doit être libre !

## Que faire face à ces enjeux ?

Ce sont les paysans qui sont les porteurs de la sécurité alimentaire des populations de leur pays. Pour ces paysans, l'accès aux semences est essentiel. La très grande majorité des paysans des pays en développement dépendent de leur capacité à produire, sélectionner, échanger, vendre les semences traditionnelles.

Les semences paysannes représentent entre 80% et 90% des semences plantées en Afrique et entre 70% et 80% en Asie et en Amérique Latine. C'est pourquoi le droit des paysans aux semences est essentiel pour la réduction de la pauvreté des paysans eux-mêmes et pour la sécurité alimentaire mondiale. Or de nombreux pays du Sud deviennent des marchés convoités par les multinationales semencières. En achetant dernièrement Monsanto pour 59 milliards d'Euros, Bayer contrôlera près du tiers du marché mondial des semences et grâce à Monsanto, fournira les herbicides, pesticides et autres fongicides. C'est pourquoi il faut renforcer les droits des paysans et nous plaidons pour l'adoption dans les meilleurs délais de la « Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales ». Nous demandons qu'en plus des droits déjà reconnus, soient reconnus de nouveaux droits pour un public spécifique : les paysans, comme : le droit à la terre, le droit aux semences et le droit à la Souveraineté alimentaires.



<sup>[1]</sup> Cette définition politique a été introduite par la Via Campesina, lors du Sommet Mondial sur l'Alimentation (1996), en opposition au concept de « Sécurité Alimentaire » de l'Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation (FAO)

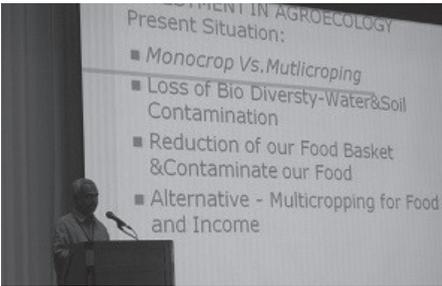
<sup>[2]</sup> Enoncé à l'article 25 de la Déclaration Universelle des Droits Humains de 1948

<sup>[3]</sup> Le certificat d'obtention végétale sur la variété : En Europe, une nouvelle variété ou "obtention végétale" peut être protégée, si elle est nouvelle, distincte, homogène et stable. Son créateur pourra alors détenir un

## FIMARC NOUVELLES

### CONSULTATION CSO EN LIEN AVEC LA 33E CONFÉRENCE RÉGIONALE ASIE/ PACIFIQUE DE LA FAO

Rony Joseph (le Coordinateur asiatique de la FIMARC) a participé à la Consultation CSP ainsi qu'à la réunion officielle de l'APRC à Putrajaya, en Malaisie pour porter la voix des mouvements dans les débats politiques.



*33e conférence régionale Asie/Pacifique de la FAO. Participation de Rony Joseph*

### CONGRÈS INTERNATIONAL SUR LE SIDA EN ASIE, INDE ET PACIFIQUE (ICAAP) – DHAKA, BANGLADESH

Le 12e Congrès international sur le SIDA pour la région Asie Pacifique (ICAAP) s'est tenu à Dhaka au Bangladesh. La FIMARC y a organisé différents ateliers, notamment sur le rôle de la religion pour promouvoir la santé

dans les communautés. Rony Joseph de l'Inde et Philip Biswas du Bangladesh y ont représenté la FIMARC.

### CONSULTATION AFRICAINE DE LA CSO EN LIEN AVEC LA CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO – ABIDJAN – CÔTE D'IVOIRE

La FIMARC a soutenu la participation de Médard Meyanga (Coordinateur africain de la FIMARC) pour la pré-consultation de la CSO qui s'est tenue au Ghana pour préparer la Conférence régionale africaine de la FAO. Joseph Kama du Sénégal et Lucy Lubano du Kenya ont participé à la Conférence préparatoire de la Société civile à cette conférence Africaine. Ils ont également participé à la Conférence régionale à Abidjan en Côte d'Ivoire.

### SESSION DE FORMATION FIMARC EN AGRO-ÉCOLOGIE

La FIMARC organise une session de formation annuelle au bénéfice des coordinateurs régionaux et continentaux à propos des enjeux clés de l'agriculture et du monde rural.

Nous avons organisé une session internationale de formation sur l'agro-écologie du 10 au 12 avril 2016. Cette

session d'étude a été organisée en avant-première de la réunion du Comité exécutif de 2016 en Belgique. Il s'est agi de partage d'expériences et d'initiatives concernant l'agro-écologie.



Quelques membres du secrétariat de la CIDSE ont participé à ce programme.

Les coordinateurs de la FIMARC global ont visité la ferme écologique "ARC EN CIEL" et échangé leurs réalités avec les paysans locaux au cours d'une séance interactive.

Une résolution concrète sur l'agro-écologie a été déclarée à l'issue de la réunion du Comité exécutif.



## LES MEMBRES DU BUREAU ET DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA FIMARC

Une première réunion du Bureau s'est tenue les 08 et 09 avril 2016, avant la session de formation à Assesse et la seconde a eu lieu à Rome au cours de la 43e rencontre du CFS en octobre 2016. Cela a permis aux membres du Bureau de participer à différentes réunions avec des représentants de divers gouvernements ainsi qu'avec des leaders d'autres organisations et réseaux internationaux.



Le Comité exécutif s'est déroulé à Assesse, en Belgique, avant la session de formation sur l'agro écologie. Le Comité exécutif a établi un planning concret pour un engagement fort de la FIMARC à établir des mouvements d'agro écologie à différents niveaux. Il a également approuvé le rapport de travail et le rapport financier de la fédération internationale. Les membres du comité exécutif ont aussi contribué par leurs apports aux engagements de

la FIMARC au Conseil des Droits de l'Homme, à la FAO, au CFS et à l'Unesco pour terminer avec l'approbation de la résolution finale sur l'agro écologie.

Le Comité exécutif a ensuite évalué le travail des mouvements en continent, revu et adapté ses plans opérationnels à différents niveaux pour mettre à jour ses actions de lobby et de plaidoyer.

### **LA FIMARC À LA RÉUNION DE MI- ANNÉE DE LA CIDSE**

La CIDSE a tenu sa rencontre des Directeurs de la mi- année à Lyon (France), accueillie par le CCFD Terre solidaire. Une session spéciale mi-année a eu lieu les 20 et 21 juin avec la participation des Directeurs et les membres du groupe « Changement systémique » de la CIDSE, et en compagnie d'une vingtaine de partenaires et alliés pour débattre de la nouvelle stratégie de la CIDSE et de son implication dans ce futur travail. George Fernandez, le Secrétaire général de la FIMARC a été invité à cette rencontre importante et spécial des Directeurs de la CIDSE pour faire entendre les positions des mouvements sociaux d'action catholique, de longue date partenaires stratégiques de la CIDSE.

### **LE DROIT DES PAYSANS AUX SEMENCES ET LES DROITS DE PROPRIÉTÉS INTELLECTUELLES AU TRIBUNAL MONSANTO – PARIS – OCTOBRE 2016**

La FIMARC a participé à la Conférence organisée par la Coordination Sud, France, sur le droit des Paysans aux semences et les droits de propriétés intellectuelles, le tribunal Monsanto et les "nouveaux OGM", qui s'est tenu dans les locaux e CIRAD France le 12 octobre 2016. Cette rencontre a réuni des acteurs sociaux de France et d'autres pays européens et pays du Sud pour préparer le tribunal Monsanto. George Fernandez, Secrétaire général de la FIMARC a été un des panelistes sur le thème du droit aux semences en Inde.

### **ATELIER DE LA CIDSE SUR L'AGRO ÉCOLOGIE – SEPTEMBRE 2016**

La FIMARC a été activement investie dans la préparation et l'organisation d'un atelier de la CIDSE sur l'agro écologie et la soutenabilité climatique, en tant que membre du groupe de travail FAST de la CIDSE. Cet atelier s'est déroulé à Bruxelles (Belgique) les 19,20 et 21 septembre 2016. George Fernandez, le Secrétaire général de la FIMARC a été un des panelistes le lundi

19 septembre, de la table ronde intitulée « L'agro écologie ou l'agriculture et le climat : 2 modèles pour le futur ? »

**L'ATELIER ANNUEL  
ASIATIQUE DE LA FIMARC  
POUR L'ÉVALUATION  
DES PROGRÈS DE PLDP –  
OCTOBRE 2016**

L'atelier annuel asiatique de la FIMARC pour l'évaluation des progrès de PLDP s'est tenu à Manaragala, Sri Lanka du 07 au 11 octobre 2016. Cette réunion était accueillie par nos partenaires locaux des organisations CEC, CRPC et UWWO. La révision des activités, des actions planifiées et accomplies dans le cadre du processus PLDP dans les pays pilotes était l'objectif principal de cet atelier. Des participants des Philippines, de la Thaïlande, du Bangladesh, de l'Inde et du Sri Lanka ont participé à l'atelier. Le Secrétaire générale de la FIMARC, George Fernandez et le Coordinateur asiatique de la FIMARC, Rony Joseph ont facilité l'événement en



*PLDP Progrès: une rencontre des femmes au Sri Lanka*

association avec Kali Charan Marandi, le coordinateur de la Plateforme PLDP en Inde).



*PLDP Progrès : avec une travailleuse sociale d'Indonésie*

**RENCONTRE DE  
LA COORDINATION  
EUROPÉENNE – JUILLET 2016**



La rencontre de la Coordination européenne s'est tenue à Wurtzbourg du 25 au 27 juillet 2016. Wolfgang Scharl (le Président de la FIMARC) et Jean Claude Germon (Trésorier) ont participé à cette réunion dont l'objectif principal était de planifier les activités de la coordination Européenne dans les différents pays et cela dans le cadre de du programme Erasmus +.

## RENCONTRE AVEC LE CONSEIL PONTIFICAL POUR LA FAMILLE – OCTOBRE 2016

L'aumônier international de la FIMARC nouvellement élu, le Père Tomas Jose Spanghero a rencontré le Conseil Pontifical pour la Famille le 20 octobre 2016, pour débattre des challenges des actions sociales et la vie des mouvements dans nos sociétés contemporaines.

## PARTICIPATION À LA FAO AU CFS (COMITÉ POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE MONDIALE) ET AU CSM (MÉCANISME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE)

La FIMARC a participé à la 43e session du CFS, au Forum annuel du CSM et aux rencontres du Comité de coordination qui se sont tenues au siège de la FAO à Rome en octobre 2016. C'est un forum important pour des actions de lobby envers les leaders mondiaux sur la gouvernance de l'alimentation, des politiques et des systèmes agricoles.

Le Forum annuel du CSM s'est terminé par un débat public sur « le CFS à la croisée des chemins, 7 ans après sa réforme ». Y ont pris la parole, Mme Amira Daoud Hassan Gornass, (Présidente de CSM), Kostas G. Stamoulis (Assistant du Directeur

général de la FAO), George Dixon Fernandez (Secrétaire général de la FIMARC), Alberta Guerra (Action Aid International).

Wolfgang Scharl (le Président de la FIMARC), George Dixon Fernandez (Secrétaire général), Jean Claude Germon (Trésorier), Rony Joseph (Coordinateur asiatique) et Fr. Tomas Jose Spanghero (Aumônier international) ont participé au forum annuel du CSM (Comité de la sécurité mondiale) au nom de la FIMARC. La FIMARC a également participé à la réunion de coordination du Comité CSM qui s'est tenue avant le Forum. George Fernandez a représenté la FIMARC au Comité de coordination. La FIMARC a aussi rencontré Jean Vettraino du Secours-catholique France pour parler des engagements respectifs de nos organisations dans le Comité Sur la Sécurité Alimentaire et au sein du Comité sur la sécurité mondiale.



*La délégation de la FIMARC à la 43e session du CFS 43 et au Forum CSM*



**VMR**

**VOIX DU  
MONDE RURAL**

**PUBLIE PAR:**

Fédération Internationale des Mouvements d'Adultes Ruraux Catholiques  
Federación Internacional de los Movimientos de Adultos Rurales Católicos  
Federação Internacional dos Movimentos de Adultos Rurais Católicos  
International Federation of Rural Adult Catholic Movements

**Editeur Responsable:**

George Dixon FERNANDEZ, rue Jaumain 15 - 5330 ASSESSE (BELGIQUE)

---